

PROCES VERBAL Comité Syndical du SEAT MERCREDI 9 MARS 2022

Le Comité Syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 2 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 9 mars deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents

Jean-Pierre BUCHE Pascal BRUHAT Jean DELAUGERRE Fanny BLANC Jean-Louis DAVENNE Daniel SALLES Amalia QUINTON

Excusés

Gilles PETEL Antoine DESFORGES **Grégory DESTOMBES**

Suppléants présents

Pierre DUPECHER Danielle RANCY Marie-Françoise CHOFFRUT Suppléants excusés

Céline AUGER Françoise BERNARD Catherine PHAM Maurice DESCHAMPS Karine SOLOIS Julien LACOUR Cédric MEYNIER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7	2	1					

Autres présents :

GRUZELLE Anatole, responsable administratif SEAT - coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier

Le Président demande si des remarques sont formulées sur le procès-verbal du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 12 janvier 2022. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté à l'unanimité des membres présents et le Président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1. Validation du compte de gestion
- 2. Validation du compte administratif
- 3. Affectation du résultat
- 4. Vote du budget primitif
- 5. Projet de gardiennage du site de l'Ecopole du Val d'Allier
- 6. Point d'information sur les projets en cours

1. Validation du compte de gestion - délibération

M. le Président du SEAT explique que la Trésorerie de Thiers a transmis le compte de gestion, celui-ci est conforme au compte administratif.

Jean-Pierre BUCHE, Président, présente le Compte de Gestion 2021 pour le SEAT, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser.

Le Conseil syndical, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2021 pour le « Budget du SEAT »,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021, concernant les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- déclare que le Compte de Gestion du SEAT dressé pour l'exercice 2021, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Président propose au comité de valider les comptes de gestion 2021.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical votent à l'unanimité le Compte de Gestion du syndicat pour l'exercice 2021.

2. Validation du compte administratif - délibération

Anatole GRUZELLE, coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier au SEAT présente les chiffres du Compte Administratif.

M. le Président du SEAT rappelle que le Compte Administratif est un document de synthèse qui reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2021. Celui-ci présente les résultats de l'exécution du budget : recettes et dépenses réalisées au cours de l'année précédente, y compris celles qui ont été engagées mais non payées en investissement (les restes à réaliser). Le Compte Administratif reflète la gestion des finances du SEAT. Il se clôture sur des balances qui permettent de dégager les résultats de chaque section. Sont présentées les dépenses, les recettes, le résultat de l'exercice 2021, les reports et le résultat de clôture de chacune des sections.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

▶ BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement	138 309.86		
Recette de fonctionnement	214 949.03		
Résultat de fonctionnement de l'exercice*	+ 76 639.17		
Report de résultat N-1	- 130 895.69		
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 54 256.52		
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement	204 548.29		
Recette d'investissement	126 800		
Résultat d'investissement de l'exercice	-77 748.29		
Report de résultat N-1	193 913.68		
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	116 165.39		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote <u>à l'unanimité</u> le Compte Administratif 2021 et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

3. Affectation du résultat - délibération

Anatole GRUZELLE, coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier au SEAT fait le bilan de l'activité 2021 : ont été présentées dans le détail les dépenses et les recettes revues du budget primitif 2021 et celles réalisées durant l'exercice.

Le Comité Syndical du S.E.A.T. constate pour l'exercice 2021 :

- Un excédent d'exécution de la section de fonctionnement de : + 76 639.17
- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : 77 748.29

Il est proposé:

- **D'affecter** la somme de 54 256.52 € compte-tenu du déficit de fonctionnement antérieur de 130 895.69 € au compte 002 déficit antérieur reporté, en section de fonctionnement au budget primitif 2022,
- **D'affecter** la somme de 116 165.39 €, compte-tenu de l'excédent d'investissement antérieur de 193 913.68 € au compte 001 excédent reporté en section d'investissement au budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité l'affectation des résultats.

4. Vote du budget 2022 - délibération

A. GRUZELLE, coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier au SEAT, précise qu'une note d'accompagnement et un document de présentation du Budget 2022 ont été joints à l'invitation du Comité Syndical du SEAT du 2 mars 2022. Il précise ensuite que, comme dit dans la note de préparation au Comité Syndical, quelques ajustements ont dû être faits par rapport au DOB notamment du fait de l'évolution des réponses aux demandes de subventions que réalise le SEAT pour financer la mise en œuvre de la gestion du site de l'Ecopole du Val d'Allier.

J-P BUCHE présente le budget primitif 2022 du SEAT et rappelle que le projet de budget 2022 avait déjà été présenté lors du Comité Syndical du 12 janvier 2022 (DOB) et avait fait l'objet d'un accord de principe de l'ensemble des délégués présents et des exécutifs des deux communautés de communes adhérentes au syndicat.

La présentation du budget du SEAT a été l'occasion d'évoquer plus en détail encore les dépenses et recettes pour la mise en œuvre de plusieurs projets et en particulier les points suivants :

D'une part, les dépenses et recettes affectées en fonctionnement au compte 6228 « divers », appartenant au chapitre « charges à caractère générales », qui regroupe l'entretien des 130ha de l'ENSIL et pour lequel le SEAT bénéficie d'une subvention avec une part du CD63 et une part du LEADER trouvée pour 2022, l'accompagnement de l'espace test agricole pour lequel le SEAT ne perçoit plus de subvention ainsi que le fonctionnement de la zone de pêche.

P. BRUHAT évoque au chapitre « charges à caractère générales » les taxes foncières à prévoir avec le projet d'acquisition de nouvelles parcelles dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise foncière du SEAT en partenariat avec l'EPF Auvergne.

A ce propos J-P BUCHE décrit brièvement le projet d'acquisition foncière de 8 ha de terrain appartenant à la famille Barreau dans le périmètre ENSIL sur la commune de Pérignat-sur-Allier.

D'autre part, le projet de gardiennage du hameau Champmot qui accueille les espaces test agricoles et qui prévoit des dépenses et recettes pour l'installation d'une famille de gardien et la construction de deux blocs en bois local dans le cadre d'une demande de subvention DETR à hauteur de 60% du montant des dépenses HT.

F. BLANC demande des précisions sur les besoins de la construction en bois qui est prévue « dans quelles conditions ? », fait part de son interrogation : « pourquoi ne pas proposer aux maraîchers porteurs de projets de se loger sur place » pour assurer une présence sur le site. Non convaincue par cette solution, elle émet des réserves quant à l'utilité d'un gardiennage du site Champmot sachant que les dégradations représentent un coût mineur pour le SEAT.

J-P BUCHE explique que les maraîchers de l'Ecopôle ont été interrogés pour connaître leur intérêt et avis quant à un projet de construction d'un logement pour eux sur site, sans que cela ne réponde à leur véritable besoin.

De plus il explique que les dégradations, certes mineures, nuisent au bon fonctionnement du site et à la qualité d'accueil de porteurs de projet en maraîchage biologique (attractivité pour l'accueil d'activités, nuisances, ...). Il précise l'efficacité reconnue d'une convention de gardiennage dans ce contexte.

Il précise que deux modules bois sont envisagés avec un bloc sanitaire plus un espace de vie, ainsi que des aménagements légers en bois (type pergola et/ou plessis) afin d'assurer l'intégration paysagère de caravanes, potentielles propriétés des gens du voyage. Il ajoute enfin que ce projet devra être affiné si le SEAT obtient l'aide financière demandée.

A. QUINTON suggère la possibilité d'exiger un loyer pour favoriser une forme de respect du terrain mis à disposition à la famille, qui pourra bénéficier d'un lieu de vie crée par la collectivité.

J-L. DAVENNE pose la question du chiffrage d'un loyer pour l'espace de 500m2 mis à disposition du gardien et de l'équivalence du coût d'une prestation à trouver pour une mission de gardiennage par rapport au temps de présence sur le terrain.

Enfin les discussions se poursuivent sur les mesures à mettre en place pour instaurer un cadre ferme aux conditions du gardiennage.

Enfin J-P BUCHE propose la réinscription au budget de l'opération « Ferme agroécologique expérimentale » (n°201901), en dépenses et recette de la section d'investissement, dans le cas ou d'autres sources de financement venaient à se concrétiser suite aux phases prospectives qu'a réalisé le SEAT afin de renforcer sa capacité d'autofinancement du projet de restauration et de développement du site (CAM, Carriers, ...).

• Dépenses de fonctionnement

Code chapitre	Libellé	Propositions (BP) 2022 - euros
002	Résultat de fonctionnement reporté	54 256.52
011	Charges à caractère général	105 697.48
012	Charges de personnel et frais assimilés	78 095.00
023	Virement à la section d'investissement	-
65	Autres charges de gestion courante	600
66	Charges financières	2300

Total général 240 949

Recettes de fonctionnement

Code chapitre	Libellé	Propositions (BP) 2022 - euros			
013	Atténuation de charges	400			
70	Produit de services, du domaine et ventes diverses	2000			
74	Dotations et participations	235 049			
7477	Budget communautaire et fonds structurels	116 851			
7478	Autres organismes	30 000			
74718	Autres	-			
7473	Départements	30 198			
74751	GFP de rattachement	58 000			
75	Autres produits de gestion courante	3 500			
Total général		240 949			

Dépenses d'investissement

Opération	Libellé	Propositions (BP) 2022 - euros
022018	Espace test agricole	86 707.84
111	Contrat Territorial	105 017.70
201901	FAE	169 419.60
OPFI		61 637.30
1 1	Emprunt et dettes assimilées	9 810
	Frais d'étude intégrés aux travaux	51 827,30
Total général		443 845.10

· Recettes d'investissement

Opération	Libellé	Propositions (BP) 2022 - euros
012019	Contribution EPCI	12 000
022018	Espace test agricole	44 108
111	Contrat Territorial	22 211.53
201901	FAE	112 946.40
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	116 165,39
OPFI	Frais d'étude intégrés aux travaux	51 827,30
Total général		443 845 10

- M. le Président du SEAT propose d'accepter la proposition de Budget primitif 2022.
- F. BLANC, membre titulaire du SEAT et déléguée communautaire pour le territoire de Billom Communité vote contre la proposition budgétaire du BP 2022 pour les raisons évoquées ci-dessus.

Le Comité Syndical vote à la majorité le budget primitif 2022 du SEAT tel que présenté ci-dessus (9 voix POUR et 1 voix CONTRE).

5. Projet de gardiennage du site de l'Ecopole du Val d'Allier – délibération

Comme expliqué dans la note d'accompagnement, la décision a été prise lors de la dernière réunion du dernier comité de rédiger une convention de gardiennage du site en partenariat avec l'AGSVG63. Ce cadre finalisé fixe les droits et devoirs de chacune des parties. Il concerne plus précisément la viabilisation du terrain mis à disposition et son équipement sur le site Champmot, avec pour objectif d'accueillir un gardien et sa famille, en contrepartie d'une mission de gardiennage.

Est expliqué que suite à ce travail en partenariat, un dossier a été déposé au titre de la fiche 14 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R): « acquisitions foncières et travaux d'aménagement des équipements nécessaires à l'accueil et l'habitat des gens du voyage » relative à des terrains de type terrains familiaux privés. En effet au regard du profil de ces familles adapté aux attentes du SEAT en termes de présence sur le site Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier, a été choisi de déposer cette demande d'aide financière susceptible de financer le projet à hauteur de 60 % (avec une bonification matériaux bois local) et un complément de financement de la part de Billom Co. Le projet a été travaillé avec l'AGSGV63 pour être déposé avant la date butoir du 1er mars. Il est expliqué que ce projet, qui concerne à la fois l'axe social et l'axe éco valorisation, sera précisé lors de sa phase opérationnelle notamment avec la demande de nouveaux devis comparatifs.

Le plan de financement prédéfini a été présenté comme suit :

Nature de la dépense	Opérateur	Cout unitaire		Quantité	Cout total HT	ттс	DETR 60%	Bonification bois certifié local 15 %	Subvention exeptionnelle Billom CO	Autofinancement SEAT HT 20%
Terrassement, système de filtration par un lit planté de roseaux pour assainissement/épuration eaux usées	PORTAL	5067,5		2	10135		6081		2027	2027
Implantation d'un habitat bois local d'acceuil pour une famille avec raccordement aux réseaux	RURAL COMBO	39 000		1	39000		23400	5850	1950	7800
Déclaration urbanisme avec plan de masse des travaux	AGSVG63	/		/	/		/	/	/	/
Raccordement réseau eau : réalisation d'une tranchée ouverte 200 m pour raccordement au réseau + tubage	SIVOM	30		200	6000		3600		1200	1200
Totaux					55135		33081	5850	5177	11027

- F. BLANC, membre titulaire du SEAT et déléguée communautaire pour le territoire de Billom Communité vote contre le plan de financement de ce projet pour les raisons évoquées lors de la présentation du BP 2022.
- Le Comité Syndical vote <u>à la majorité</u> la demande de subvention DETR et le plan de financement établit dans le cadre du projet de gardiennage Champmot (9 voix POUR et 1 voix CONTRE).

6. Point d'information sur les projets en cours

a. Projet financé avec le concours de la fondation de France

La réunion de lancement du projet est prévue le 3 mai 2022 de 14 à 17 h dans les locaux de la mairie de Pérignatsur-Allier. Cette réunion est ouverte aux élus du SEAT.

L'ordre du jour est le suivant : ouverture des discussions avec les partenaires qui se sont manifestés pour être associés au projet de gouvernance privée-publique de l'Ecopole du Val d'Allier et précisions sur le positionnement et les ambitions de chaque partie prenante.

La question du portage politique aura une place importante dans la réflexion pour mener à bien le projet de « mise en commun » de l'Ecopole du Val d'Allier sur le champ de la transition écologique.

A l'issue de cette réunion seront : redéfinis le calendrier prévisionnel de travail et le plan de financement (subvention acquise de 60 000 € pour un projet calibré à hauteur de 100 000€ lors de la demande) et réajustés les missions et le rôle de chacun. Les temps forts des rencontres et échanges de ce projet devront être planifiés à deux ans.

b. Point d'étapes sur la corédaction du schéma directeur à 10 ans de l'Ecopole du Val d'Allier

Il est rappelé la date de la réunion du COPIL de restitution du schéma directeur, qui doit permettre de valider les enjeux et objectifs généraux et établir le programme d'actions chiffrées à 10 ans, prévue le 31 mars à la mairie de Pérignat-sur-Allier.

Il est précisé que cette réunion a été prévue en début de soirée afin de faciliter la présence des élus du SEAT. Enfin il est également important de rappeler qu'une logique transversale a été souhaitée afin de permettre un décloisonnement des enjeux du site correspond aux 4 axes de la stratégie politique définie pour la mise en œuvre du projet en 2020.

c. Espaces test agricoles de l'Ecopole du Val d'Allier

Lors de la présentation du budget, J-P BUCHE a évoqué la situation des espaces test et l'apport de l'accompagnement technique et de suivi de projet mis en place pour les porteurs de projets. Il insiste également sur la problématique du foncier en sortie de test et le besoin de 10 ha pour assurer une activité de maraîchage biologique sur le territoire, proche de l'agglomération.

- F. BLANC interroge sur le lien avec Bio63, association de l'agriculture biologique du Puy-de-Dôme qui œuvre pour la promotion de l'agriculture respectueuse des personnes et de leur environnement, et si celui-ci est remis en cause avec le tutorat d'accompagnement mis en place cette année sur les espaces test ; enfin est-il nécessaire de revisiter le modèle du projet agricole de l'Ecopôle du Val d'Aller.
- P. BRUHAT explique la difficulté de recrutement actuel de porteur de projets sur les ETA malgré le bon fonctionnement du recrutement des années passées sur le territoire et l'installation d'un des porteurs de projet dans le Puy-de-Dôme.

Pour préciser les discussions qui ont eu lieu autour des espaces test agricoles et des dépenses liées lors de la présentation du budget, le coordinateur de projets de l'Ecopôle précise que la SEAT a réalisé deux demandes d'adhésion auprès du RENETA, le réseau national des espaces-test agricoles, et auprès de la couveuse START'TER afin de poursuivre l'accueil de porteur de projets en maraîchage biologique, et ce, malgré le contexte local et la conjoncture territoriale. Le gardiennage du site pourrait permettre de résoudre le problème de dégradations que connaît le site et qui occasionne un préjudice moral pour les porteurs de projet qui utilisent l'outil de production agricole proposé par le SEAT.

Fin de la réunion 20h00.